

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 3

Artikel: Bellelay
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés du PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

Enfin un bienfaiteur, peut-être l'évêque de Bâle, peut-être aussi le chapitre de Moutier, leur donna des vignes à Falbringen, propriété située aux portes de Bienne et sur laquelle s'élevait une chapelle à l'époque de la réformation.

Dans l'acte par lequel l'évêque Ortlieb cédait à Bellelay la paroisse de Boécourt et lui faisait don ou ratifiait la donation de celle de Tavannes, il s'exprimait en ces termes : « Notre office est de secourir et de favoriser les pauvres du Christ, surtout ceux qui mènent dans notre diocèse la vie religieuse ; c'est pourquoi nous faisons cette donation aux frères de Bellelay qui servent Dieu de leurs propres sueurs sous la règle de St-Augustin. »

Bellelay, comme nous l'avons vu, possédait de vastes forêts. Pour donner quelque valeur à ces terres incultes, il fallait les défricher et y attirer des habitants. Au moyen âge, les moines étaient essentiellement défricheurs. Toutes les maisons religieuses étaient des modèles d'économie domestique, de véritables écoles d'arts et métiers, et surtout d'agriculture. Tous les religieux, frères convers et prêtres, se livraient au travail manuel auquel ils demandaient leur subsistance, et l'abbé lui-même donnait l'exemple. Après les salutaires exercices de la prière et de la contemplation, tous se rendaient avec leurs domestiques et leurs ouvriers dans les forêts voisines pour s'y livrer aux travaux du défrichement. « Nous vouons, écrivait jadis un religieux de l'Ordre de Cîteaux, tous nos soins à l'agriculture qui est une création de Dieu et dont

les travaux sont une de ses prescriptions ; nous, moines, et nos frères convers, ainsi que nos ouvriers, nous travaillons en commun autant et aussi bien que nous le pouvons ; et c'est ainsi que nous vivons tous du travail de nos mains. » Les abbés eux-mêmes étaient, comme je l'ai dit, obligés de prendre part aux travaux de l'agriculture. Pendant le travail, on ne parlait que par signes et c'est ainsi que le bon emploi du temps était assuré.

Les Ordres religieux qui se distinguèrent le plus dans les travaux de l'agriculture sont, à côté des Bénédictins, les Prémontrés à partir du XII^e siècle et les Cisterciens à partir du XIII^e siècle.

La terre défrichée et rendue propre à la culture était partagée en lots d'une étendue pouvant suffire largement à l'entretien d'une famille et ces lots étaient cédés à des colons désireux de les cultiver. Une maison en bois s'élevait ; autour de la maison, un jardin protégé par sa clôture se remplissait de légumes, tandis que le reste des terres se transformait en prés et en champs. Pour encourager les colons, le monastère leur aidait non seulement à bâtir la maison, il pourvoyait dans les premiers temps à leur subsistance, leur donnait la semence destinée aux champs et aux prairies, leur fournissait des plantons pour le jardin et leur faisait même don de l'une ou l'autre pièce de bétail. Il établissait à ses frais un moulin une scierie, une auberge, et dès que les habitants étaient en nombre suffisant, il leur construisait ou leur aidait à construire une église. Et là où, peu d'années auparavant, n'était que de sombres forêts, refuges assurés des bêtes fauves, se voyaient, au milieu de campagnes verdoyantes, de jolies

maisons habitées par une population saine, robuste, brave et laborieuse.

Chaque lot, chaque ferme se composait de terres défrichées et d'un petit coin de forêt où le colon pouvait prendre le bois nécessaire à son usage, qu'il pouvait même défricher. Les terrains impropres à la culture formaient un pâturage commun mis à la disposition de tous les fermiers. Il y avait aussi une forêt commune où chacun pouvait aller prendre le bois qu'il ne trouvait pas dans sa propre forêt. Il était encore permis, en acquittant une taxe légère, de prendre du bois dans les forêts que le monastère s'était spécialement réservées pour son usage.

Le monastère remettait les terres aux colons pour une faible redevance ou quelques corvées. Il les donnait quelquefois à bail et quelquefois les cédait en toute propriété ou les vendait, mais d'ordinaire il les livrait à titre de propriété limitée, c'est-à-dire de fief. Dans le fief, la propriété était partagée entre le suzerain ou seigneur féodal et le fief. Le fief était concédé sous condition de foi et hommage et assujéti, comme je viens de le dire, à certains services et à certaines redevances.

Le fief avait l'avantage de ne payer qu'un cens souvent très faible et d'être garanti contre l'exploitation, car il ne pouvait, sans l'autorisation de son seigneur, aliéner son fief ni le grever d'hypothèques. Tandis que le fermier libre était plus abandonné à lui-même, le fief était dans l'impossibilité de compromettre sa situation par ses fautes ou par des entreprises chanceuses. D'un autre côté, le fermier libre pouvait améliorer sa situation par un travail assidu, et c'est pourquoi, dès le commencement du XII^e siècle, les Cisterciens et les

Feuilleton du Pays du dimanche 3

Chasse à l'homme

par MAXIME AUDOUIN

Nous passâmes à l'hôtel prendre ma valise, et nous nous acheminâmes de compagnie vers le Château, distant du bourg d'environ deux kilomètres.

Arrivés au bout de la longue avenue par où l'on accède à la maison d'habitation, laquelle est entourée d'un grand parc, clos de murs, et enclavé lui-même dans une propriété immense, nous sonnâmes, et un homme nous ouvrit la porte, ou, plus exactement, se contenta de l'entre-bâiller prudemment, ce qui ne faisait pas notre compte.

Cet homme, c'est le complice de Maisonneuve, tête de brute, front bas, regard fuyant, type de larbin sinistre.

— Que voulez-vous ? — demanda-t-il d'un air maussade et défiant.

— Charles est-il ici ?

L'homme blêmit imperceptiblement.

— Mon maître voyage.

— Allons, bon ! m'écriai-je, ça n'arrive qu'à moi, ces choses-là ! — Mais, feignant de me raviser :

— Ce n'est pas possible, il me donnait rendez-vous ici il y a deux mois. En tout cas, dis-moi où il est, que je lui envoie au moins mes compliments sur son manque de mémoire.

— Je ne sais pas.

Je tirai de mon gousset une pièce de cent sous, et la lui tendis.

— Voyons, mon garçon, fais-moi le plaisir de me dire où est ton maître... Ah ! et puis, au surplus, je m'installe ici jusqu'à son retour, je suis assez lié avec lui pour n'avoir pas à me gêner dans sa maison, même pendant son absence. Je vais lui écrire un mot, tu mettras l'adresse toi-même, puisque Charles semble tant tenir à s'entourer de mystère. Montre-moi le chemin.

Je l'observai du coin de l'œil, et je vis un rire sournois sur sa face glabre.

— Du moment que Monsieur est aussi bien avec Monsieur, je ne ferai pas de difficulté pour le laisser entrer.

Il passa devant nous, et je fis signe à François de se tenir prêt.

Comme nous pénétrâmes dans le vestibule, mon camarade lâcha la valise, nous sautons sur le larbin, qui, dans son ahurissement, n'essaya même pas de se défendre, et nous le ficelons en conscience. Quand nous l'eûmes transporté dans le salon :

— Ah ! ah ! mon garçon, lui dis-je en riant, comment trouves-tu le procédé ? Dame, aussi, pourquoi t'être fait prier lorsque je te demandais bien gentiment une simple adresse ?

Et le regardant dans le blanc des yeux :

— Où est ton maître ?

— Je ne sais pas.

— Tu mens, tu le sais parfaitement, et point n'est besoin d'aller bien loin pour le trouver.

Il devint affreusement pâle.